



Communiqué de presse
5 Mars 2015

Pneus spéciaux : l'ANMSM favorable à une obligation d'équipement en montagne

Alors que les chutes de neiges lors des dernières vacances d'hiver ont entraîné plusieurs situations de blocage de la circulation, l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) préconise de rendre obligatoire l'utilisation de pneus spéciaux en zone de montagne, du 1^{er} novembre au 30 mars.

Les conditions météorologiques en montagne pendant la période hivernale (chutes de neige, verglas, froid...) peuvent provoquer des difficultés de circulation. Les pneus hiver ou 4 saisons sont conçus pour ces conditions spécifiques et sont d'ailleurs déjà largement utilisés par les populations locales comme touristiques.

L'obligation d'équipement des véhicules avec des pneus hiver ou 4 saisons est une solution qui permettrait d'éviter certains accidents ou immobilisations de véhicules, à l'origine de ralentissements ou d'arrêts de la circulation.

A l'occasion du 85^{ème} Salon International de l'Automobile, qui s'est ouvert aujourd'hui à Genève, l'ANMSM encourage également les fabricants de pneumatiques à innover pour proposer des pneus spéciaux toujours plus performants et abordables. Ces révolutions technologiques doivent permettre aux utilisateurs de disposer d'équipements performants sans créer de coûts supplémentaires.

Pour le Président de l'ANMSM, Charles-Ange GINESY « ***rendre obligatoire les pneus spéciaux en montagne, avec un texte législatif, est une solution pour éviter les situations de blocage que nous avons connues cet hiver et renforcer la sécurité des automobilistes. C'est aujourd'hui possible sans surcoût ! Cette obligation sera, de plus, source d'économie car les blocages de circulation engendrent des coûts pour les automobilistes immobilisés, les collectivités qui les accueillent en urgence et des pertes considérables pour les professionnels des stations (remontées mécaniques, restaurateurs, hébergeurs...) et plus généralement pour l'ensemble de l'économie de la montagne.*** »

Contact presse :

ANMSM: Amélie Lebreton (agence CorioLink) 06.70.60.25.30 / amelie.lebreton@coriolink.com